

COMMUNE DE
BOUTIERS SAINT-TROJAN

REJET TACITE
D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2024 058 0126

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 03 Mai 2024 - Incomplet depuis le 17 mai 2024	N° DP 16058 24 W0031
<p>Par : Monsieur Brice MARCHE</p> <p>Demeurant à : 21 Chemin de la maison brulée 16100 BOUTIERS SAINT TROJAN</p> <p>Pour : baie vitrée de 360 x 220 remplacée par une porte de 120 x 220</p> <p>Sur un terrain sis à : 21 CHEM DE LA MAISON BRULEE 16100 BOUTIERS-SAINT-TROJAN Cadastré : AT150</p>	Destinations : Habitation

Monsieur,

Vous avez déposé le 03 mai 2024 à la mairie de BOUTIERS-SAINT-TROJAN une demande de déclaration préalable pour des travaux portant sur la diminution d'une ouverture.

Par lettre du 17 mai 2024, il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, votre demande est rejetée.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

BOUTIERS-SAINT-TROJAN, le 07/11/2024

Le Maire,

Jean-François BRUCHON

